

Règlement intérieur du 7e Festival Franck Chandran de tournois fermés

Du 19 au 21 avril 2025

Article 1 : Présentation

L'Échiquier Tourangeau organise, du samedi 19 au lundi 21 avril 2025, son 7^e Festival Franck Chandran de tournois fermés (homologation FIDE).

La salle de jeu est située dans les locaux du club, au 3 rue Molière 37000 Tours.

L'organisateur s'engage à faire respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du déroulement du Festival (gouvernementales / locales et FFE). Les joueurs devront appliquer scrupuleusement ces règles.

L'arbitrage est confié à Paul-Adrien Sally, arbitre FIDE.

Le Festival est limité à 48 joueurs respectant les conditions suivantes :

Les personnes ayant un code FIDE FRA doivent être Licenciées A à la Fédération Française des Echecs Faire preuve d'un comportement correct et sportif, et respecter la Charte du joueur d'échecs.

Les participants sont répartis selon leur classement dans les 8 tournois suivants :

- un tournoi fermé A homologué FIDE sous le numéro 66384,
- un tournoi fermé B homologué FIDE sous le numéro 66385,
- un tournoi fermé C homologué FIDE sous le numéro 66386,
- un tournoi fermé D homologué FIDE sous le numéro 66387,
- un tournoi fermé E homologué FIDE sous le numéro 66388,
- un tournoi suisse F homologué FIDE sous le numéro 66389,
- un tournoi fermé G homologué FIDE sous le numéro 66390,
- un tournoi fermé H homologué FIDE sous le numéro 66391.

Les joueurs sont répartis dans les tournois fermés selon l'ordre décroissant de leur ELO au 01/04/2025. Chaque tournoi n'accueille pas plus de 3 joueurs non classés.

Les vainqueurs de l'édition précédente peuvent jouer dans le tournoi supérieur par rapport à leur ELO, ainsi que certains joueurs sur proposition de l'organisateur et avec accord de l'arbitre.

En cas de désistements, les tournois G et H sont susceptibles d'être transformés en un open.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au début du tournoi.

Seront appariés:

Les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui auront fait contrôler leur licence au plus tard le samedi 19 avril avant 9h30 précises.

Les résultats des rondes ainsi que les appariements seront affichés dans la salle de jeu et pourront être consultés sur le site de l'Échiquier Tourangeau (www.echiquiertourangeau.org) ou de la FFE (Officiel).

Le mode d'appariement est le système BERGER pour tous les tournois fermés. Le « numéro » de chaque joueur est tiré au sort avant la ronde 1.

Article 3 : Cadence

La cadence est la cadence Fischer pour tous les tournois : 1 h 30 + 30 s / coup pour toute la partie. Les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit le temps restant à la pendule. Tout contrevenant devra rattraper la notation manquante sur son propre temps et s'expose à un avertissement, puis une pénalité, puis la perte de la partie.

Article 4: Dates et Horaires des rondes.

Pointage: samedi 19 avril 2025 de 8h30 à 9h30.

Les horaires des rondes sont les suivants :

Lundi: 21/04/2025 **Ronde 5: 9 h**

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu le lundi si possible avant 15h00.

Article 5: Droits d'inscription

Tarif unique : 25 €

Article 6: Forfaits

Tout retard de plus de 30 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par un forfait. Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la Fédération Française des Echecs.

Article 7: Prix

Chaque tournoi sera doté de 3 prix au classement général pour un total de 120 € :

1^{er} 60 € 2^{ème} 35 € 3^{ème} 25 €

Les joueurs concernés doivent être présents à la remise des prix.

Article 8 : Départages

Les départages de chaque tournoi fermé sont :

- 1) Sonneborn-Berger (somme des points des adversaires que le joueur a battu, et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a fait nulle)
- 2) Koya (nombre de points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50% ou plus)
- 3) Nombre de victoires
- 4) Résultat de la confrontation directe, en cas de match-nul, celui qui avait les noirs est classé devant.

Article 9 : Conduite des joueurs

Il est interdit à tout joueur d'introduire un téléphone mobile ou tout appareil électronique capable de communiquer ou de suggérer des coups d'échecs dans la zone de jeu qui comprend <u>la "salle de jeu", la salle de repos incluant la buvette et les toilettes.</u> Il est recommandé de laisser celui-ci dans un sac à condition qu'il soit éteint après avoir demandé l'autorisation de l'arbitre. (Articles 11.2 et 11.3)

Durant la partie, éviter toute discussion à propos de parties d'échecs, susceptibles d'éveiller des soupçons de triche.

Il est interdit de fumer dans les locaux. Les joueurs devront obligatoirement fumer à l'extérieur. Aucun joueur ne peut quitter la zone de jeu sans y avoir été autorisé par l'arbitre. Un joueur qui a fini sa partie est considéré comme un spectateur et ne doit aucun cas perturber le déroulement des parties en cours.

Article 10 : Respect des règles, sanctions et jury d'appel

Le jury d'appel est celui de la FFE.

Les joueurs peuvent faire appel d'une décision de l'arbitre. La partie continuera cependant selon les directives de l'arbitre, qui indiquera sitôt la partie finie la procédure pour saisir le jury d'appel fédéral.

Tout au long des tournois, les règles de compétition de la FFE et de la FIDE sont appliquées pour tout point ne faisant pas partie du présent règlement.

Article 11 : Droit à l'image

L'Échiquier Tourangeau se réserve le droit de publier sur son site toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site de l'Échiquier Tourangeau devra prévenir l'organisateur.

La participation au tournoi est conditionnée par l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

Fait à Tours le 13/01/2025

L'Organisateur, François Le Guillou, Président de l'Échiquier Tourangeau L'arbitre, Paul-Adrien Sally, Arbitre FIDE